



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 août 2011
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 34 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales
et sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-sixième année**

**Lettres identiques datées du 11 août 2011, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Géorgie datée du 9 août 2011, qui concerne la présentation à la Douma d'État russe des soi-disant accords relatifs à des bases militaires russes implantées dans les territoires géorgiens occupés et les exercices d'entraînement à la lutte contre les menaces radiologique et biologique (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Alexander Lomaia



**Annexe aux lettres identiques datées du 11 août 2011
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères
de la Géorgie en réponse à la soumission à la Douma
d'État russe des soi-disant accords concernant
des bases militaires russes implantées dans les territoires
géorgiens occupés et aux exercices d'entraînement
à la lutte contre les menaces radiologique et biologique**

Le 8 août 2011, le Président russe, Dimitri Medvedev, a soumis à la Douma d'État pour ratification une série de soi-disant « accords » concernant des bases militaires russes implantées dans les territoires géorgiens occupés. Cette mesure, prise à la veille du troisième anniversaire de l'agression militaire de grande envergure menée contre la Géorgie, est une nouvelle illustration du cynisme avec lequel la Russie fait fi des normes et principes du droit international universellement reconnus, des obligations que lui impose l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 et de la position de l'ensemble de la communauté internationale sur l'inviolabilité des frontières souveraines et internationalement reconnues de la Géorgie, le nettoyage ethnique qui a eu lieu dans ses territoires occupés et la nécessité de mettre un terme à l'occupation de ces territoires.

D'après les médias électroniques, le même jour (le 8 août), les forces de défense russes ont procédé, dans le district militaire sud de la Fédération de Russie, en République d'Arménie et dans les soi-disant « républiques » d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, à des exercices de surveillance d'explosions nucléaires, de reconnaissance radiologique et biologique, et d'isolation, de désinfection et de décontamination du matériel. Se déroulant en deux étapes, ces exercices doivent prendre fin le 2 octobre au plus tard et feront intervenir 600 soldats et 160 véhicules militaires.

L'impasse dans laquelle la Russie s'est trouvée après avoir occupé le territoire géorgien et reconnu la soi-disant « indépendance » des régimes d'occupation a conduit le Gouvernement russe à prendre des mesures aussi absurdes que ces exercices d'entraînement à la lutte contre les menaces radiologique et biologique dans les territoires géorgiens occupés.

Si la Russie souhaite réellement assurer la sécurité le long de sa frontière méridionale, le meilleur moyen d'y parvenir serait de procéder au retrait de ses forces des territoires géorgiens occupés, de consentir au déploiement de forces internationales de maintien de la paix dans ces territoires, d'autoriser les missions internationales d'observation qu'elle a expulsées à reprendre leur travail et, avant tout, de permettre un suivi objectif et impartial de la situation en autorisant la mission de surveillance de l'Union européenne (avec laquelle les autorités et les forces de l'ordre géorgiennes coopèrent dans un esprit de compréhension mutuelle et de transparence) à accéder aux territoires occupés géorgiens.

La Géorgie déclare de nouveau son attachement au non-recours à la force, réaffirme qu'elle est disposée à coopérer avec la communauté internationale et les

organisations internationales en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans la région et demande que la Fédération de Russie s'engage de son côté à ne pas recourir à la force, mette fin à la militarisation des territoires géorgiens occupés, honore pleinement les engagements qu'elle a pris (notamment les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008) et procède au retrait complet de ses forces des territoires géorgiens occupés.

Tbilissi, le 9 août 2011
